

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SESSION ORDINAIRE  
POUR L'ARRONDISSEMENT DE MACNIDER  
TENUE LE 2 DÉCEMBRE 2019**

Procès-verbal de la séance régulière pour l'arrondissement de MacNider de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 2 décembre 2019 au bureau municipal à 18 h 30.

Étaient présents Mme la présidente June Smith, Mme la Conseillère Rita D. Turriff, M. le Conseiller René Lepage, ainsi que Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION # 19-12-54**  
**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que la séance de l'arrondissement de MacNider soit ouverte à 18 h 30.

**RÉSOLUTION # 19-12-55**  
**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. Ouverture.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2019.
4. Comptes à payer.
5. Varia ouverts :
  - 5.1. Calendrier des séances d'arrondissement 2020;
  - 5.2. Nommer Mme Carmen Migneault représentante des citoyens et Mme Rita D. Turriff et M. Luc Hamelin représentants du conseil sur le CCU;
  - 5.3. Nommer les Pro-maires 2020;
  - 5.4. Règlement #19-137 abaissant la vitesse à 55 km/h sur la route McLaren;
  - 5.5. Règlement # 19-139 autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier lors d'une opération de déneigement d'un chemin public avec souffleuse à neige;
  - 5.6. Entretien hivernal du 5<sup>e</sup> rang de Padoue;
  - 5.7. Entretien de la patinoire 2019-2020;
6. Période de questions.
7. Date de la prochaine séance : Lundi 13 janvier 2020, 18 h 30, au bureau municipal.
8. Levée de l'assemblée.

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**RÉSOLUTION # 19-12-56**  
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE  
L'ARRONDISSEMENT MACNIDER TENUE LE 4 NOVEMBRE 2019**

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire de l'arrondissement de MacNider tenue le 4 novembre 2019 soit approuvé tel que soumis.

**4. COMPTES A PAYER**

**RÉSOLUTION # 19-12-57**  
**COMPTES A PAYER**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient payés :

Postes Canada	28.70 \$
<b>TOTAL</b>	<b>28.70 \$</b>

## 5. VARIA OUVERT

### 5.1 Calendrier des séances d'arrondissement 2020.

#### **RÉSOLUTION # 19-12-58**

#### **CALENDRIER DES SÉANCES D'ARRONDISSEMENT 2020**

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité:

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances du conseil d'arrondissement pour 2020 :

<b><u>MOIS</u></b>	<b><u>JOUR</u></b>	<b><u>DATE</u></b>
<b>JANVIER</b>	<b>LUNDI 18H30</b>	<b>13</b>
<b>FÉVRIER</b>	<b>LUNDI 18H30</b>	<b>3</b>
<b>MARS</b>	<b>LUNDI 18H30</b>	<b>16</b>
<b>AVRIL</b>	<b>LUNDI 18H30</b>	<b>6</b>
<b>MAI</b>	<b>LUNDI 18H30</b>	<b>4</b>
<b>JUIN</b>	<b>LUNDI 18H30</b>	<b>1</b>
<b>JUIN</b>	<b>MARDI 19H00</b>	<b>2</b>
<b>JUILLET</b>	<b>MARDI 19H30</b>	<b>7</b>
<b>AOÛT</b>	<b>MARDI 19H30</b>	<b>4</b>
<b>OCTOBRE</b>	<b>LUNDI 18H30</b>	<b>5</b>
<b>NOVEMBRE</b>	<b>LUNDI 18H30</b>	<b>2</b>
<b>DÉCEMBRE</b>	<b>LUNDI 18H30</b>	<b>7</b>

### 5.2 Nommer Mme Carmen Migneault représentante des citoyens et Mme Rita D. Turriff et M. Luc Hamelin représentants du conseil sur le CCU.

Une résolution a été adoptée par la Ville afin de nommer Mme la conseillère Rita D. Turriff et M. le Conseiller Luc Hamelin représentants du Conseil sur le CCU et nomme Mme Carmen Migneault représentante de la population sur le CCU de Métis-sur-Mer pour une période de deux ans.

### 5.3 Nommer les Pro-maires 2020.

Une résolution a été adoptée par la Ville afin de nommer pour l'année 2020 les pro-maires suivants :

Janvier, février, mars 2020 : **Luc Hamelin**

Avril, mai, juin 2020 : **René Lepage**

Juillet, août, septembre 2020 : **Rita D. Turriff**

Octobre, novembre, décembre 2020 : **Simon Brochu**

### 5.4 Règlement #19-137 abaissant la vitesse à 55 km/h sur la route McLaren.

**CONSIDÉRANT QUE** le paragraphe 4o du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion accompagné d'un projet de règlement a été préalablement donné par Mme la Conseillère Rita D. Turriff à la séance de ce conseil tenue le 4 novembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** copie du présent règlement était disponible au plus tard deux (2) jours avant la présente séance auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** copie du présent règlement était à la disposition du public dès le début de la présente séance.

**5.5 Règlement # 19-139 autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier lors d'une opération de déneigement d'un chemin public avec souffleuse à neige.**

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 497 et 626 du Code de la sécurité routière (C 24.2) confèrent à une municipalité le pouvoir d'adopter un règlement autorisant, sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier devant une souffleuse à neige;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Métis-sur-Mer souhaite se prévaloir de ces dispositions dans le cadre des opérations de déneigement avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg des chemins publics, situés dans les milieux résidentiels où la vitesse permise est de 50 km/h ou moins, tels qu'ils sont inscrits à l'Annexe A faisant partie intégrante du présent règlement;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de prévoir audit règlement des critères visant à assurer la sécurité des enfants, des résidents ainsi que des travailleurs dans le cadre de l'exécution des opérations de déneigement des chemins publics avec une souffleuse à neige;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par M. le Conseiller Simon Brochu lors de la séance tenue le 4 novembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** copie du présent Règlement était disponible au plus tard deux (2) jours avant la présente séance auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** copie du présent règlement était à la disposition du public dès le début de la présente séance.

**5.6 Entretien hivernal du 5<sup>e</sup> rang de Padoue.**

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'assumer l'entretien d'hiver du 5e Rang Ouest de la municipalité de Padoue pour la saison 2019-2020, sur une longueur de 1,91 km pour la somme de 9 400.00 \$, selon les modalités de paiement suivantes :

50 % le 15 janvier 2020 : 4 700 \$,  
50 % le 15 avril 2020: 4 700 \$.

**5.7 Entretien de la patinoire 2019-2020.**

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'accorder une subvention de 6 150.00 \$ au Comité des Loisirs de Métis-sur-Mer pour la confection et l'entretien de la patinoire municipale pendant l'hiver 2019-2020 ainsi que le déneigement des entrées principales et secondaires de l'hôtel de ville et du Centre des Loisirs.

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a pas de période de questions, aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

**7. DATE DE LA PROCHAINE SESSION**

La date de la prochaine séance est le lundi 13 janvier 2020 à 18h30 au bureau municipal.

**8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION # 19-12-59**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Conseillère Rita D. Turriff propose que la séance soit levée à 18h40.

Approuvé lors de la session tenue :

\_\_\_\_\_  
June Smith, présidente

\_\_\_\_\_  
Stéphane Marcheterre,  
Directeur général et secrétaire-trésorier